

infoSite



Site potentiel Natura 2000 n° PC70
Moyenne vallée
de la Charente et Seignes



Lettre d'information du site potentiel NATURA 2000 n° PC70 (FR5400-472)

n° 4 - février 2001

ÉDITORIAL

Moyenne vallée de la Charente et Seignes : on avance !

L Le 04 juin 1998, le comité de pilotage local du site expérimental "Val de Charente et Seignes" (18 communes) validait le Document d'Objectifs Natura 2000 élaboré par les acteurs et les usagers, fruit de 18 mois de leurs réflexions et de leur participation bénévole et volontaire aux groupes de travail. A cette occasion, plusieurs acteurs et partenaires s'exprimaient en faveur d'une mise en œuvre aussi rapide que possible des actions proposées.

Le 20 juin de la même année, l'état français validait le "Guide Méthodologique des Documents d'Objectifs", que les 37 opérateurs locaux avaient élaboré à partir des expériences des 37 sites expérimentaux (dont celle du "Val de Charente et Seignes"). La pertinence de la méthode de concertation mise en place était donc ainsi reconnue, et reconduite sur tous les futurs sites Natura 2000 français.

Dès la fin de l'année 1998, le Ministère de l'Environnement créait le FGMN (Fonds de Gestion des Milieux Naturels), destiné à financer d'une part l'élaboration des documents d'objectifs de tous les autres sites potentiels Natura 2000 français, et d'autre part la réalisation des actions prévues par les documents d'objectifs validés. Sur sollicitation du Ministère de l'Environnement, plusieurs actions inscrites au document d'objectifs du site 70 ont donc été proposées et ont obtenu des financements pour être mises en œuvre dès 1999 (voir en page 2).

D'autre part, sur les 29 communes que comptait le site, seules 18 disposaient désormais d'un document d'objectifs. Aussi, en 2000, les 11 autres communes (Saintes à St-Savinien et St-Laurent-de-Cognac à Cognac) ont rejoint la démarche, (voir en page 4), en suivant la même démarche de concertation : le comité de pilotage (CP) s'est réuni pour la première fois le 30 mai 2000. Cinq groupes de travail ont été créés pour réfléchir aux enjeux environnementaux / socio-économi-



La Fritillaire, une fleur remarquable des prairies de la vallée (floraison : avril)

ques, et proposer un plan d'action qui sera prochainement soumis pour validation au CP. L'animateur de projet est toujours Mlle Champion (LPO), qui assure à ce titre une mission déléguée de l'état. Elle se tient à votre disposition pour tout renseignement au 05.46.82.12.55. ■

Emmanuelle CHAMPION
Chef du projet Natura 2000

SOMMAIRE

Val de Charente et Seignes - secteur 1	
Les actions se mettent en place une à une	2
Val de charente et Seignes - secteur 2	
Le document d'objectifs est en cours d'élaboration	4
Visite du site - Le programme LIFE Environnement	
"Utilisation raisonnée des plaines inondables" 1999-2001	5
Actualités	6

Les actions se mettent en place une à une...

GRÂCE au Fonds de Gestion des Milieux Naturels (FGMN) créé depuis fin 1998 par le Ministère de l'Environnement, plusieurs actions du DOCOB expérimental ont désormais obtenu les financements prévus, et démarrent sous la conduite de leurs maîtres d'œuvre respectifs.

PÉRENNISATION DU COMITÉ DE PILOTAGE (MO1,2,3)

Nature du projet : pérennisation du principe et du rôle du Comité de Pilotage dans la démarche de mise en œuvre et de suivi du Document d'Objectifs (objectif : faire vivre le DOCOB).

Animateur : LPO, **présidence** : Sous-Préfecture de Saintes

Autres partenaires : Membres du Comité de Pilotage

Etat d'avancement déc 2000 : Comité de Pilotage réuni le 30.05.2000 et le 05.12.2000.

RESTAURATION DE FRAYÈRES À BROCHET (E10)

Nature du projet : projet de restauration de frayères à brochets (conventions FDPPMA/propriétaires, pose d'ouvrages hydrauliques, travaux ponctuels de restauration, suivi/évaluation...).

Budget : 1 070 000 F

Financement : 53 % FGMN (570 000 F), 47 % co-financement Agence de l'Eau A.G / CSP / FDPPMA 17

Maître d'œuvre : Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

Autres partenaires : CSP, Association des Pêcheurs Saintongeais, Tourisme et Pêche en Charente-Maritime.

Etat d'avancement déc 2000 : Démarrage prévu 2001.

RESTAURATION DE LA PELOUSE CALCAIRE DE CHEZ LANDART (A9)

Nature du projet : restauration du pâturage sur une partie du coteau calcaire (à la demande du propriétaire), nécessitant la reconstruction d'infrastructures pastorales adaptées et une convention d'entretien avec un exploitant. Dans le cadre de l'élaboration du Document d'objectifs sur le second secteur, un second volet lui sera probablement adjoint sur la partie contiguë située en Charente (réflexion en cours avec les propriétaires concernés, budget complémentaire).

Budget : 140 000 F

Financement : 50 % FGMN (70 000 F), 50 % co-financement autre (en cours de validation)

Maître d'œuvre : CREN (en cours de validation)

Autres partenaires : Propriétaires

Etat d'avancement déc 2000 : Démarrage prévu 2001.

ETUDE TYPOLOGIQUE DES BOISEMENTS (B10)

Nature du projet : cette étude de la typologie des boisements doit déboucher sur un schéma concerté des boisements (carte) et des conventions sylvo-environnementales.

Budget : 100 000 F

Financement : 100 % FGMN

Maître d'œuvre : CRPF (volet sylvicole), LPO (volet biologique).

Autres partenaires : Propriétaires

Etat d'avancement déc 2000 : budget FGMN accordé. L'action aurait dû être réalisée en 2000 mais a été reportée à 2001 ou 2002 en raison de la tempête du 27.12.99 (accès impossible aux boisements).

PLAQUETTE DE VALORISATION DU DOCOB EXPÉRIMENTAL (V1)

Nature du projet : réalisation d'une plaquette de valorisation du Document d'Objectifs expérimental

Budget : 60 000 F

Financement : 100 % FGMN

Maître d'œuvre : LPO

Autres partenaires : Comité de rédaction

Etat d'avancement déc 2000 : FINI. 6 000 exemplaires publiés en avril 2000. Diffusé auprès du Comité de pilotage (site 70, secteurs 1 et 2) et des groupes de travail + partenaires socio-économiques + autres sites Natura 2000 + sur demande. Disponible sur demande auprès de Mlle Champion.

EVALUATION BIOLOGIQUE (S3,4,5)

Nature du projet : 1^{er} volet. Etat initial de conservation des habitats permettant d'évaluer à terme l'efficacité biologique des actions développées pour préserver les habitats les plus fragiles.

(En parallèle de ces suivis biologiques, l'action S1 (évaluation socio-économique des actions), verra le jour action par action : chaque partenaire mettant en œuvre une action proposera des critères pour évaluer son influence socio-économique.)

Budget : 100 000 F

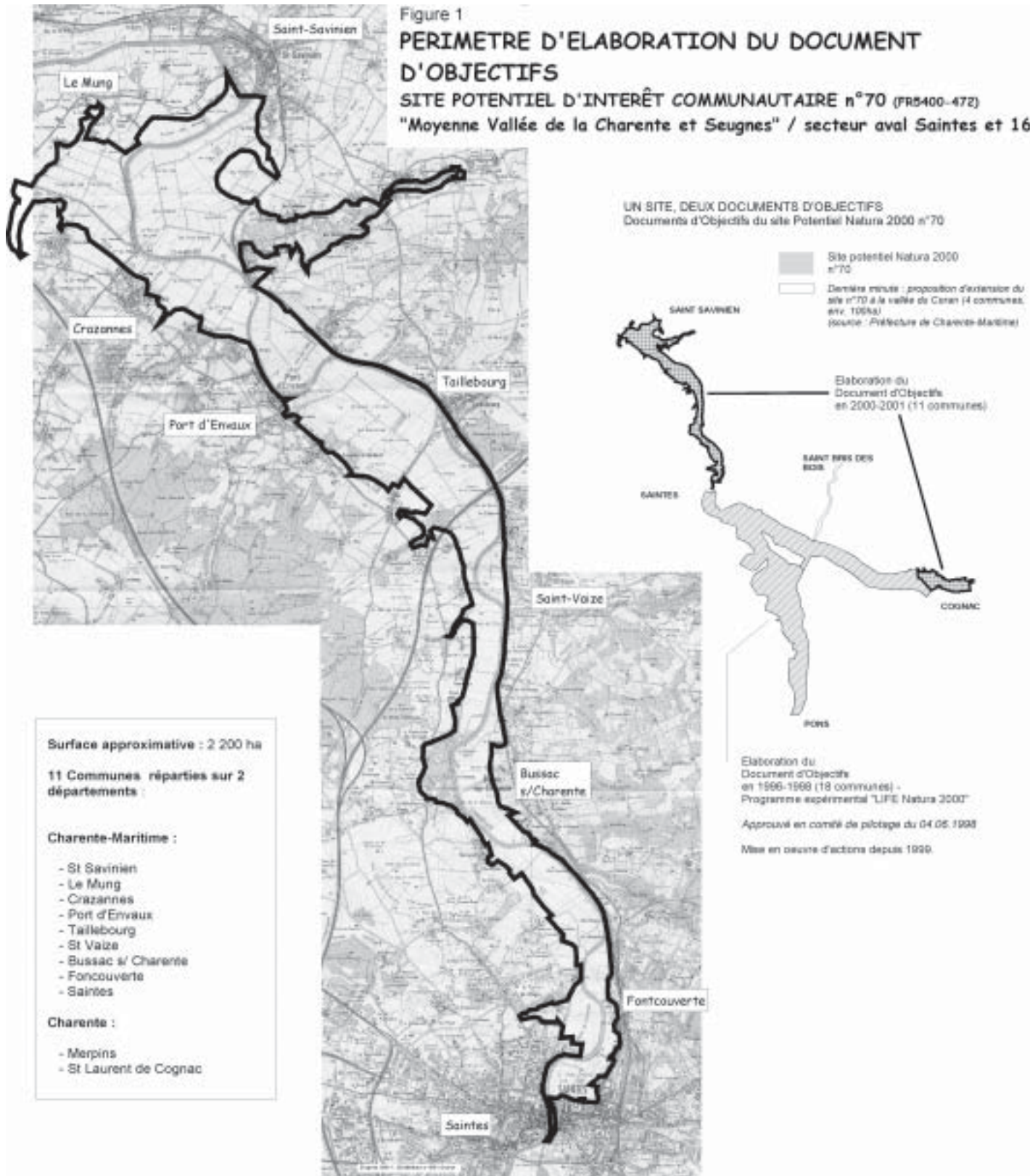
Financement : 100 % FGMN

Maître d'œuvre : LPO

Etat d'avancement déc 2000 : FINI. Rapport à paraître en mars 2001.

Bien que le DOCOB expérimental ait fait ressortir l'urgence d'une action en matière agricole, et notamment le démarrage de CTE sur le site, les partenaires agricoles ont travaillé prioritairement sur le développement de CTE dans les secteurs de Charente-Maritime où les Opérations Locales Agri-Environnement (OLAE) arrivaient à échéance (priorité : assurer la continuité). En effet, l'OLAE Val de Charente est encore valable jusqu'en 2003 (échéance des premiers contrats souscrits en 1998), et celle de Tonnay-Charente jusqu'en 2002, ce qui laisse une marge de temps aux partenaires du site Natura 2000. La réalisation du **Diagnostic de zones et d'exploitation** (A5) prévu au

Figure 1
**PERIMETRE D'ELABORATION DU DOCUMENT
 D'OBJECTIFS**
SITE POTENTIEL D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE n°70 (FR5400-472)
"Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes" / secteur aval Saintes et 16



Surface approximative : 2 200 ha

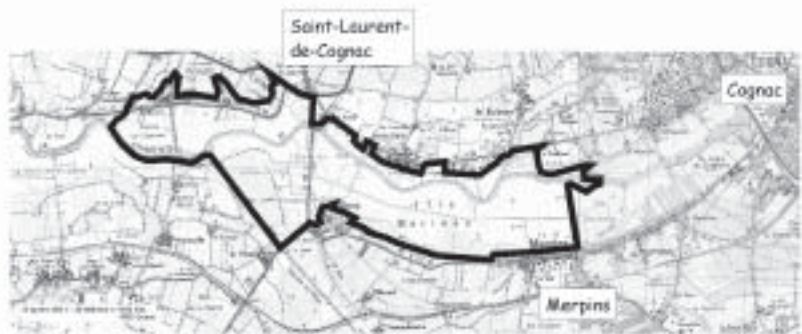
11 Communes réparties sur 2 départements :

Charente-Maritime :

- St Savinien
- Le Mung
- Crazannes
- Port d'Envaux
- Taillebourg
- St Vaise
- Bussac s/ Charente
- Fontcouverte
- Saintes

Charente :

- Merpins
- St Laurent de Cognac



DOCOB n'a donc pas encore vu le jour mais reste prioritaire. Il est actuellement projeté de le développer en 2001 dans le cadre du programme "LIFE Environnement Val de Charente" qui mettrait les financements nécessaires à disposition des partenaires. A suivre.

Les autres actions du DOCOB seront développées au fur et à mesure des opportunités financières, techniques, administratives... Le Comité de Pilotage, qui sera réuni chaque année, aura pour rôle de proposer la mise en œuvre d'actions nouvelles, et de suivre l'application

de celles en cours. Après 6 ans de déroulement, un bilan général devra faire le point sur l'avancement du Document d'Objectifs, et évaluer notamment l'efficacité et la pertinence des actions développées. D'autre part, un cofinancement européen devrait intervenir à l'avenir en complément pour les actions qui portent sur des habitats/habitats d'espèces prioritaires (frênaie alluviale, cladiaie tourbeuse, Rosalie des Alpes).

VAL DE CHARENTE ET SEUGNES (SECTEUR 2)

Le Document d'Objectifs est en cours d'élaboration...

Alors que les partenaires du secteur 1 (secteur expérimental, 18 communes) en sont déjà à la mise en œuvre des premières actions inscrites au DOCOB, ceux du secteur 2 (voir carte en p 3) viennent d'entamer la procédure d'élaboration du Document d'Objectifs sur les 11 communes concernées.

S'ORGANISER EN COMITÉS POUR TRAVAILLER EFFICACEMENT...

Le Comité de Pilotage a été élargi par arrêté préfectoral pour inclure tous les partenaires du secteur 2. La première réunion du 30 mai 2000 a initié la démarche de concertation : cinq groupes de travail sont la "cheville ouvrière" du DOCOB. Sur la base de l'analyse des enjeux biologiques et socio-économiques propres au site, (réunions du 07-09 sept. 2000), ils établissent en ce moment la liste des actions à développer pour préserver ces habitats/espèces en les intégrant au cœur des activités humaines ("développement durable"). L'objectif est de proposer un plan d'actions cohérent au comité de pilotage.

ANALYSER LES ENJEUX...

L'analyse des enjeux biologiques et socio-économiques montre que le maintien des habitats/espèces de la directive est presque toujours lié à celui des activités humaines traditionnelles. L'enjeu est de trouver le moyen de maintenir ces activités lorsque le contexte (économique, social, culturel...) est en train de changer ou risque de changer à l'avenir.

PROPOSER DES ACTIONS...

Le maintien des prairies et de leur bon état de conservation dépend du maintien de l'élevage extensif (entretien nécessaire des prairies par la fauche et/ou le pâturage). Les espèces qui y vivent en permanence ou durant une partie de l'année (Cuivré des marais, Loustre et Vison d'Europe, chauve-souris) dépendent de ce même facteur.

Comment maintenir l'élevage dans un contexte économique et social difficile ? A quelles difficultés les agriculteurs doivent-ils faire face ? De quoi ont-ils besoin ? Les mesures actuelles (CTE, MAE...) sont-elles ou non suffisantes ? Le groupe propose une ETUDE MULTIDIMENSIONNELLE DE

TERRITOIRE avec une analyse fine de chacune des 40 à 50 exploitations du secteur, afin de proposer des mesures mieux adaptées faisant continuité avec les OLAE.

Les frênaies alluviales et les mégaphorbiaies secondaires forment un petit ensemble géographique à haute valeur biologique dans la basse vallée du Bramerit. La Rosalie des Alpes (espèce prioritaire), le Lucane cerf-volant, la Loustre, le Vison utilisent prioritairement cet espace qui constitue un "foyer de biodiversité". La frênaie n'est pas exploitée et le parcellaire morcelé ne facilite pas la tâche. Les mégaphorbiaies nécessitent un entretien périodique (fauche et exportation des litières), mais cet usage a disparu.

Comment retrouver une forme d'entretien dans un contexte foncier aussi morcelé, sur des espaces n'ayant presque plus de vocation économique ? Le groupe propose une action portant sur une gestion à vocation spécifiquement biologique de ces espaces : une CONVENTION DE GESTION pourrait être passée entre les propriétaires et le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN) qui se chargerait de la gestion de cet espace (boisements, fauche...). Une ETUDE DE FAISABILITE doit d'abord être menée pour étudier le parcellaire, rencontrer les propriétaires et leur proposer ce projet.

Les pelouses calcaires (coteau de Chez Landart, Chez Chaussat, Douzillé...), autre élément phare du patrimoine naturel, voient désormais leur diversité biologique s'amoinrir du fait de la disparition du pâturage. Cette absence entraîne une banalisation de la flore car le Brachypode (graminée localement appelée "palenne") envahit le terrain en étouffant les plantes plus fragiles... et plus rares !

Comment réinstaller du pâturage alors que la plupart des propriétaires n'ont plus d'animaux ? Les propriétaires et le CREN travaillent en ce moment ensemble pour définir un projet de RESTAURATION ET DE GESTION de ce coteau par le pâturage. Le CREN serait chargé, par convention avec chaque propriétaire qui conserve la propriété et tous les droits d'usage, de nettoyer, recréer des infrastructures, trouver un éleveur et réinstaller des animaux (moutons...) sur le site.

Le fleuve Charente, ses affluents et les fossés de marais

aval au fil des ouvrages hydrauliques et au maintien des frayères. Les 3 espèces de libellules, la Loutre et le Vison qui les utilisent prioritairement comme zone d'alimentation, de transit ou de refuge, dépendent directement du maintien de la végétation rivulaire et de son entretien par des techniques douces. Les 5 espèces de chauve-souris et la Rosalie des Alpes qui utilise les vieux arbres (surtout les frênes têtards) dépendent plus particulièrement du maintien et de l'entretien des haies qui les bordent (corridors).

Entretien de la végétation rivulaire et des berges par des techniques "douces", restauration de cette végétation dans certains cas, sensibilisation aux problèmes de batillage liés au développement des activités nautiques... Le groupe propose de mettre en œuvre, sur un linéaire restreint, un projet de RESTAURATION ET/OU D'ENTRETIEN DES BERGES pour tester grandeur nature la faisabilité technique et financière d'un projet plus vaste proposé dans une étude déjà existante, et qui paraît satisfaisant du point de vue des enjeux biologiques de la directive Habitats. Gestion des berges des fossés, modalités de gestion du lit mineur

(niveaux d'eau, envasement...) sont des points qui seront soit développés ultérieurement, soit posés comme constats lorsque la portée géographique des actions nécessaires dépasse le cadre restreint de Natura 2000.

ET APRÈS ?

Définir un contenu précis pour chaque action proposée, budgétiser, trouver un maître d'œuvre potentiel, recueillir l'avis du Comité de Pilotage et valider un plan d'action, telles sont encore les grandes étapes de travail des groupes. Une fois ce travail achevé, le DOCOB sera soumis à l'approbation du Comité de Pilotage.

C'est ensuite seulement que l'on pourra envisager la mise en œuvre des actions proposées : si le DOCOB est validé, chaque action pourra être développée par le maître d'œuvre pressenti. La mise en œuvre commence lorsque le financement est disponible. Le territoire est entre les mains des acteurs locaux et des partenaires qui le font vivre. ■

Emmanuelle CHAMPION

VIE DU SITE

Le Programme LIFE Environnement "Utilisation raisonnée des plaines inondables" 1999-2001

Le Val de Charente est un des 6 sites pilotes de ce programme européen (Angleterre, Ecosse, Irlande, France). L'objectif est de développer des outils et méthodes permettant aux acteurs locaux de participer à un processus d'évaluation concernant la gestion des rivières et de leur zone inondable, et de faciliter l'émergence d'actions pour une gestion intégrée de l'eau et des milieux naturels aquatiques.

Sur le Val de Charente, un large comité de pilotage s'est réuni en avril (présidence : Institution Interdépartementale pour le fleuve Charente ; composition : opérateur français (LPO), Agence de l'eau, élus, administrations, partenaires associatifs et socioprofessionnels).

Un audit patrimonial (mené de mai à déc. sur 3 secteurs de la vallée par l'Institut des Stratégies Patrimoniales INAPG), a mobilisé 120 acteurs institutionnels et locaux sur les conditions et moyens d'améliorer la gestion de la qualité de la plaine inondable de la Charente. Entretiens individuels et restitutions se sont succédés, suivis d'une présentation au comité de pilotage (11 déc. 00).

L'audit a permis d'aller voir les gens, de les écouter pour savoir comment ils voyaient l'avenir de la vallée de la Charente, comment ils souhaitaient s'y investir, quelles propositions ils envisageaient pour le développement durable du territoire. Les participants ont souligné le caractère novateur et inhabituel de la démarche, basée sur le "ressenti des acteurs", "l'ex-

pression des préoccupations". Certains ont déclaré que l'audit leur a permis de découvrir ce qui se passait ailleurs dans la vallée, de rencontrer d'autres acteurs du bassin versant. L'audit a montré que les acteurs sont très attachés à leur vallée, et pour la majorité sont prêts à s'investir en faveur d'un projet global vallée / bassin versant.

L'objectif n'étant pas de se substituer aux instances responsables de la gestion du bassin de la Charente et de répondre à tous les problèmes liés à la gestion de l'eau, la suite de cet audit est à construire et dépendra de la volonté des acteurs concernés. Dans le cadre du programme, quelques initiatives seront proposées pour 2001 pour formuler des propositions d'actions (Charente Maritime : réflexion sur l'avenir de l'élevage et le maintien des prairies en vallée alluviale - Charente : réflexion dans le cadre d'un projet global de territoire). Un séminaire "Eau, aménagement du territoire et environnement" sera également organisé le 5 fév. 2001 à l'attention des élus, administrations et partenaires associatifs et socioprofessionnels lors de la venue du comité de pilotage "européen".

Partenaires français du programme : Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseil Régional de Poitou-Charentes, Institution Interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Ligue pour la Protection des Oiseaux. ■

Sophie ADAM

D'AUTRES DOCUMENTS D'OBJECTIFS EN CHARENTE-MARITIME

Le Val de Charente n'est plus le seul site en Charente-Maritime à se doter d'un document d'objectifs Natura 2000. Dès janvier 2000, afin de répondre le plus rapidement possible aux interrogations des acteurs locaux, 4 autres sites ont commencé d'élaborer leur «docob» en suivant la même méthode d'élaboration concertée :

- Dunes et Forêts de l'île de Ré (opérateur : ONF)
 - Dunes et forêt de l'île d'Oléron (opérateur : ONF)
 - Carrières à chauve-souris de St Savinien (opérateur : LPO)
 - Chaumes de Séchebec (opérateur : CERA Environnement)
- D'autres sites commenceront en 2001 :

- Basse vallée de la Charente de St Savinien à l'estuaire (opérateur : Max Consultant)
- Fier d'Ars (opérateur : LPO)
- Landes de Cadeuil (opérateur : Bureau d'études BKM)

LE CREN, UN PARTENAIRE POTENTIEL POUR DES PROJETS NOUVEAUX...

La protection des espaces naturels, des paysages, des espèces animales et végétales est d'intérêt général. Depuis 1993, le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes agit dans ce sens, dans un esprit de concertation et de rigueur scientifique.

Structure partenariale, il est composé et dirigé par des représentants des collectivités territoriales, de l'agriculture, de la forêt, de la chasse et de la pêche, de la protection de la nature ainsi que des adhérents directs, personnes physiques ou morales lui apportant leur soutien. Un Conseil scientifique et technique de 17 personnes, spécialistes des sciences de la vie et des techniques de gestion des milieux naturels, est consulté sur les dossiers d'intervention et de gestion des sites. Ceux-ci font l'objet systématique de la signature d'un "document de gestion contractuel". Le Conservatoire intervient directement par l'acquisition, la maîtrise d'usage, l'aménagement et la gestion des milieux d'intérêt patrimonial, mais également en assistant les porteurs de projet souhaitant valoriser leurs espaces et leurs paysages les plus remarquables.

Aujourd'hui gestionnaire de plus de 4000 ha sur l'ensemble de la Région, dont environ 400 en propriété, le Conservatoire a été associé aux concertations mises en place sur ce site Natura 2000 n° 70 afin d'apporter ses connaissances et son expérience en matière de gestion de milieux (pelouses calcicoles, prairies de fauche inondables, aulnaies-frênaies...) présents dans le périmètre concerné. Une concertation plus approfondie s'est notamment tenue au sujet des coteaux calcaires de "Chez

Landart" (17) et "Chez Chaussat" (16), pour lesquels un accueil plutôt favorable à une action de préservation et de gestion semble se dessiner, tandis que les travaux de réflexion à propos de la frênaie alluviale oxyphylle du Bramerit s'engagent juste.

L'apport technique du Conservatoire débouchera peut-être sur une proposition du Comité de pilotage d'une intervention plus directe de la structure dans la gestion propre de ces sites. Le Conseil scientifique du Conservatoire devra d'abord juger de l'opportunité d'une telle action. Quoi qu'il soit décidé, cette éventualité sera discutée avec l'ensemble des propriétaires concernés. ■

*Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes
Michel BOUTAUD, Thibaut GABORIT*

! DERNIÈRE MINUTE !

Au moment de mettre sous presse, la Préfecture de Charente-Maritime nous informe qu'une proposition d'extension limitée du site 70 à la "Vallée du Coran" vient d'être soumise à consultation (cf. carte), motivée par la présence du *Vison d'Europe*. En effet, la commission européenne chargée d'évaluer la cohérence du réseau de sites Natura 2000 présentés par les différents états membres, a jugé que cette espèce, en danger de disparition sur le territoire européen, était insuffisamment représentée dans le réseau des sites. Elle a donc demandé aux états membres de produire des sites complémentaires pour cette espèce. La vallée du Coran a été proposée. En raison de sa faible taille (une centaine d'ha en linéaire de long du Coran - 4 communes : Javrezac, St-Bris-des-Bois, St-Cézaire, St-Sauvant) et de sa localisation contiguë au site 70, il a été proposé que ce secteur soit intégré au site 70 plutôt que de constituer à lui seul, un "micro-site". C'est pourquoi, toutes les communes du site 70 sont consultées sur ce point, et non pas seulement les 4 communes de la vallée du Coran.

Pour se maintenir, le Vison d'Europe a besoin d'une bonne qualité d'eau dans la rivière, de la présence d'une riche mosaïque d'habitats naturels (végétation rivulaire, prairies, boisements naturels...), et d'un faible taux de fréquentation sur les secteurs sensibles. Ces conditions sont actuellement réunies sur le site, et il faut trouver les moyens de les maintenir à l'avenir. Informer les partenaires chargés de la lutte anti-ragondins est également indispensable pour favoriser les moyens de lutte sélectifs, et éviter sa confusion avec le Putois ou le Vison d'Amérique lors des piégeages (source : "documents d'objectifs du site 70", secteur 1 expérimental "Val de Charente et Seugnes" ; Champion, 1998).

Directeur de publication : Michel METAIS - Rédaction : Emmanuelle CHAMPION, chef de projet local
Comité de Rédaction : Sous-Préfecture de Saintes, LPO, DDAF de Charente-Maritime, DIREN Poitou-Charentes
Conception, réalisation, maquette : Céline LAUNAY-BROUSSEAU / LPO © 2001
Imprimé par Imprimerie Robert - 17 Pons

Cette Lettre d'Information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat sous l'autorité du Sous-Préfet de Saintes.

Document publié avec le soutien de l'Union Européenne, du Ministère de l'Environnement, et des Autoroutes du Sud de la France.

